



Séance d'ouverture de la 16^{ième} Conférence internationale des actuaires et statisticiens de la sécurité sociale de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS)
16 au 18 Septembre 2009, Ottawa, Canada

Jean-Claude Ménard, Actuaire en chef, Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du Surintendant des Institutions Financières, Canada
Président de la Commission technique des études statistiques, actuarielles et financières

Mot de bienvenue

Bonjour, Honorables délégués, monsieur le secrétaire général,

Au nom des deux membres canadiens de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), soit le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, je suis heureux de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue à Ottawa, notre capitale nationale.

Le nom d'Ottawa s'ajoute à une liste de villes prestigieuses où se sont déroulées d'autres conférences internationales de la même nature. La première rencontre a eu lieu à Bruxelles en 1956, et la dernière, à Helsinki, en 2007. C'est la deuxième fois que le Canada accueille la Conférence internationale des actuaires et statisticiens de la sécurité sociale. De fait, la 13^e conférence s'est tenue à Québec en 2000. L'Italie, la France, le Mexique et la Finlande ont aussi accueilli les participants d'une telle conférence à deux occasions dans le passé. Aujourd'hui, nous sommes l'hôte de 200 délégués provenant de 60 pays des cinq continents, ainsi que des représentants d'importants organismes internationaux comme l'Association Actuarielle Internationale, le Bureau international du travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale.

La conférence qui se déroule aujourd'hui à Ottawa, au Canada, s'adresse particulièrement aux actuaires, aux statisticiens, aux économistes et aux spécialistes financiers des organismes membres de l'AISS; on y abordera des sujets relevant de quatre thèmes intéressant les responsables des régimes de sécurité sociale de partout dans le monde.



Évolution de la structure démographique, vieillissement de la population mondiale et régimes de sécurité sociale

L'évolution démographique, la détérioration des ratios de dépendance et l'augmentation de la longévité sont les principales causes des hausses prévues des charges de retraite. D'après les récentes projections des Nations Unies et du Population Reference Bureau, entre 2009 et 2050, la presque totalité de la croissance de la population se fera dans les pays moins développés, alors que la population de l'Europe devrait diminuer. L'immigration est un autre facteur important de l'évolution démographique. Au Canada, aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande, la population devrait augmenter, mais une part importante de cette hausse sera attribuable à l'immigration. Au Canada, l'immigration est un volet qui définit le développement du pays et qui en trace l'avenir. Le Canada affiche l'un des taux d'immigration permanente par habitant les plus élevés au monde – plus ou moins 0,8 % ces dernières années – et il a accueilli 3,5 millions d'immigrants au cours des 15 dernières années. Notre pays, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a été bâti et façonné dans une large mesure par les immigrants du passé et les nouveaux arrivants continueront à contribuer de manière appréciable à la prospérité économique du Canada pendant les prochaines décennies.

En outre, la population mondiale vieillit. L'âge médian dans le monde, qui s'établit actuellement à 29 ans, devrait augmenter à 38 ans en 2050. Toutefois, la disparité des taux de croissance de la population dans les différentes régions du monde se traduit aussi par des profils de vieillissement différents. D'ici 2050, 53 % et 29 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivront en Asie-Pacifique et en Afrique, respectivement, alors qu'on ne trouvera dans les pays plus développés et l'Amérique latine que 11 % et 7 %, respectivement, des jeunes de ce groupe d'âge. Nous ne nous étonnerons donc pas de constater une hausse drastique des ratios de dépendance dans le monde, même dans les régions où ils sont faibles actuellement.

Le vieillissement est une cause importante de l'insécurité économique qui est attribuable à la perte du revenu gagné et à la détérioration de la santé. En raison de la structure familiale et de la nature de la population active qui évoluent, la responsabilité d'offrir un niveau de vie adéquat aux aînés incombe maintenant aux particuliers eux-mêmes et à la société. Les régimes de sécurité sociale représentent le principal mécanisme permettant à la société de bâtir un filet pour protéger ses citoyens âgés en les aidant à planifier leur avenir et en les mettant à l'abri de la pauvreté.

Comme vous le voyez, l'évolution démographique future présente des défis de taille pour les régimes de sécurité sociale. De plus, la crise financière récente a montré que les régimes de sécurité sociale peuvent être gravement touchés en cas de perturbation de l'économie. L'optimisation de la capitalisation des régimes de retraite dans un contexte

démographique en pleine transformation et une économie volatile revêt donc une importance suprême dans beaucoup de pays, où les régimes de sécurité sociale procurent un revenu substantiel aux retraités en vertu du principe des prestations déterminées. Les difficultés que nous venons de connaître ont aussi fait ressortir l'importance de mettre en place des politiques de placement et de gouvernance appropriées pour les régimes de sécurité sociale fondés sur le principe des cotisations déterminées, de sorte que ces régimes puissent offrir un revenu suffisant aux participants et maintenir les bénéficiaires au-dessus du seuil de la pauvreté. Notre rôle en tant que professionnels de la sécurité sociale consiste à étudier ces problèmes et à essayer de trouver des solutions pour les régler.

C'est avec plaisir que je peux affirmer que nous ne sommes pas seuls à nous en préoccuper. Les questions de la viabilité des régimes de sécurité sociale et des régimes de retraite en général et des mesures à prendre pour atténuer les répercussions de l'évolution démographique et économique suscitent l'attention d'autres organismes professionnels et des gouvernements, ainsi que l'illustrent les exemples suivants.

En mars 2008, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public a lancé un projet sur les rapports de viabilité financière à long terme (le projet Long-Term Fiscal Sustainability Reporting). Ce projet est une étape dans la démarche visant à accroître encore davantage la transparence de l'information concernant les régimes de sécurité sociale. Au Canada, tant l'administration fédérale que les provinces et territoires mènent des consultations au sujet des régimes de retraite. Ainsi, les ministres fédéral et provinciaux-territoriaux des Finances se réuniront en décembre prochain pour discuter d'un rapport préparé par un groupe de travail fédéral-provincial / territorial cherchant à déterminer si les Canadiens disposeront d'un revenu adéquat au moment de leur retraite. Enfin, le plus récent rapport du Forum économique mondial préparé en collaboration avec Mercer et l'OCDE porte sur les mesures susceptibles de transformer l'enjeu du vieillissement de la société en possibilité de stimuler la croissance économique et d'améliorer le mieux-être. Parmi les options stratégiques, il est question de la couverture du risque de longévité, de l'optimisation de l'affectation des capitaux en ce qui a trait aux régimes de retraite et de la hausse des épargnes en vue de la retraite.

Thèmes de la Conférence

Cette conférence est l'occasion idéale de se pencher sur les enjeux déjà décrits.

Le premier thème de la conférence est axé sur l'amélioration de l'espérance de vie et de ses répercussions sur la viabilité des régimes de sécurité sociale. On parlera notamment de l'espérance de vie dans divers segments de la société. L'espérance de vie s'est considérablement améliorée dans la plupart des régions du monde, et elle devrait

continuer à augmenter. Les progrès dans le domaine de la santé que les pays développés ont mis des siècles à réaliser se répandent rapidement dans les pays en développement. Il y a donc une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne, c'est que l'espérance de vie augmente; la mauvaise, c'est que les coûts des régimes de retraite, de sécurité sociale et de soins de santé pour les aînés augmentent aussi. Même si les spécialistes ne s'entendent pas sur l'ampleur des futures améliorations de l'espérance de vie, il est clair que ce facteur a des répercussions sur la viabilité des régimes de sécurité sociale. Les régimes de retraite sont particulièrement touchés, quelle que soit la méthode de financement employée (par répartition ou par capitalisation à divers degrés) et la conception du régime (prestations déterminées ou cotisations déterminées).

Nous examinerons également dans le cadre de la conférence les réactions des régimes de sécurité sociale aux changements de l'espérance de vie, ainsi que les répercussions de ces changements sur la capitalisation des régimes. Cela nous amène tout naturellement au deuxième thème – les mécanismes de capitalisation optimale et d'auto-ajustement qui permettent d'assurer la viabilité des régimes de retraite. Si l'espérance de vie est accrue, les prestations sont versées sur une plus longue période, alors que le vieillissement de la population et la diminution du taux de fécondité contribuent à la réduction des bases de cotisation. Peut-on adapter l'approche de capitalisation des régimes de retraite à ces nouvelles réalités démographiques? Peut-on aussi adapter la capitalisation à la volatilité des marchés? Peut-on traduire les nouvelles réalités démographiques et économiques en des principes de gouvernance financière plus robustes en matière de sécurité sociale? Les divers régimes pourraient-ils être conçus pour s'auto-ajuster, notamment pour contrebalancer les changements des conditions économiques et démographiques? C'est là un sujet qui suscite de plus en plus d'intérêt partout dans le monde. À l'occasion de la séance consacrée à ce thème, nous examinerons les volets théorique et pratique des mécanismes d'auto-ajustement. Nous nous pencherons aussi sur les résultats d'une enquête internationale récente sur les pratiques exemplaires dans le monde.

Le troisième thème de la conférence porte sur la récente crise financière et ses répercussions sur la viabilité à long terme des régimes de retraite. Les marchés financiers mondiaux ont été secoués par une crise d'une ampleur qu'on n'avait pas vue depuis la grande Dépression. Les bouleversements des marchés financiers ont touché tous les continents. La plupart des pays ont connu une récession au cours de la dernière année. Le niveau de provisionnement des régimes de retraite et des régimes de sécurité sociale à capitalisation totale ou partielle s'est gravement détérioré. En 2008, le rendement nominal moyen des caisses de retraite dans les pays membres de l'OCDE s'établissait à -21 %. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada a réussi à obtenir un rendement négatif de 14 %, ce qui a entraîné une réduction de

10 milliards de dollars de la caisse du RPC en 2008, soit le plus important recul depuis la création du régime en 1966.

Même si on observe des signes annonçant une reprise économique dans certains pays, le processus de rétablissement pourrait être long et pénible. La hausse du chômage constitue l'une des principales préoccupations. Les régimes de sécurité sociale sont touchés par cette hausse, puisque les revenus qu'ils tirent des cotisations en souffrent et que le recours aux prestations d'aide sociale risque d'augmenter plus rapidement que prévu, les gens cherchant d'autres sources de revenus. Quelles sont les meilleures stratégies pour faire face à la crise financière? Pendant combien de temps et dans quelle mesure les régimes de retraite seront-ils touchés? Que peut-on faire pour protéger les participants actuels et futurs lorsque survient une telle crise?

La séance consacrée à ce thème sera organisée en table ronde, à laquelle seront invités des conférenciers appartenant à des organismes internationaux et nationaux chefs de file, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Bureau international du travail, la Banque mondiale et l'Association Actuarielle Internationale. Cette table ronde sera présidée par M. Rob Brown, professeur émérite à l'Université de Waterloo, spécialiste de réputation mondiale en matière de sécurité sociale et président du Comité de la sécurité sociale de l'Association Actuarielle Internationale.

Le dernier thème abordera une question que les actuaires, les statisticiens et les économistes connaissent bien de par leur formation : la formulation d'hypothèses reflétant des événements futurs incertains. Comme vous le savez, ce sont les hypothèses qui déterminent les résultats de toute projection. En conséquence, il faut prendre soin de formuler les meilleures hypothèses possibles. Toutes les sources d'information doivent être prises en compte durant le processus de définition des hypothèses. Les hypothèses et les projections ne constituent pas des prédictions, mais plutôt la meilleure estimation de ce qui pourrait se produire dans l'avenir.

Ce thème sera axé sur la collaboration et le partage de connaissances entre pays dans le domaine de la formulation et de l'analyse des hypothèses. On présentera également à l'occasion de la séance portant sur ce thème les résultats d'une enquête internationale menée par la Régie des rentes du Québec sur les hypothèses utilisées par les actuaires des régimes de sécurité sociale dans le monde.

Obligations professionnelles

Comme vous pouvez le constater, nous vivons des temps à la fois difficiles et stimulants. Le contexte actuel nous force à exploiter nos meilleures habiletés professionnelles avec intégrité et avec une conscience sociale. J'aimerais ici citer

librement les normes professionnelles de l'institut des actuaires et de la faculté des actuaires du Royaume-Uni qui disent que :

« La profession actuarielle a le devoir de servir l'intérêt public. Collectivement, il est possible d'atteindre cet objectif en apportant une contribution éclairée aux débats portant sur des questions d'intérêt public et en exerçant une influence sur ceux qui ont le pouvoir de protéger et d'améliorer l'intérêt public. »

J'insiste sur les mots « **intérêt public** ». Cela signifie qu'en plus des actuaires, tous les spécialistes de la sécurité sociale doivent faire preuve **d'objectivité et de dévouement** à l'égard de l'intérêt public. Toutes les sociétés actuarielles, membres de l'Association Actuarielle Internationale, ont adopté des normes professionnelles énonçant des exigences similaires. En conséquence, nous devons continuer à assumer notre responsabilité envers la société, aussi bien à titre de professionnels que de simples citoyens.

Remarques conclusives

Nous espérons que la conférence servira de plateforme de partage des connaissances, des expériences et des résultats de recherche dans le domaine de la sécurité sociale. L'information de qualité et pertinente qui vous sera présentée par différents spécialistes en la matière de renommée internationale ne pourra que vous être utile.

La conférence ne serait pas ce qu'elle est sans votre participation continue et éclairée. Nous vous encourageons donc fortement à prendre une part active aux activités, et nous espérons que vous profiterez de l'occasion pour échanger des réflexions avec d'autres spécialistes de la sécurité sociale des quatre coins du monde.